

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 21/04/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, M. Philippe PROTIERE, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENTS et EXCUSES : Mme Annie BOMBOURG qui donne pouvoir à M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE qui donne pouvoir à M. Nicolas TISSEUR, Mme Nathalie STANDAERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jimmy GOUGAUD

N° 2026-04-27-09

OBJET : Eclairage cheminement piéton de la salle ERA (OP27071)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Eclairage cheminement piéton de la salle ERAC

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation Commune
Eclairage du cheminement piéton de la salle ERAC	5 627 €	56.0 %	3 151 €
TOTAL	5 627 €		3 151 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

1° **Prend** acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Eclairage cheminement piéton de la salle ERAC" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

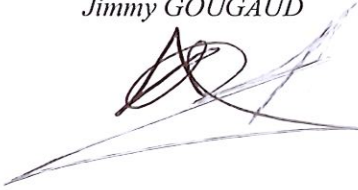
2° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Jimmy GOUGAUD



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

